

Défendre nos rémunérations, nos conditions de travail et le sens de notre métier

VOTEZ SNPI-FSU



Non à la dégradation de nos conditions de travail !

Les conditions de travail des inspecteurs ne cessent de se dégrader : multiplication de tâches morcelées, raccourcissement des délais de mise en œuvre, procédures inutilement complexes et longues, bugs réguliers des systèmes de remontées, variation continue des priorités, glissement des missions vers une contractualisation individuelle, ...

Cette dégradation des conditions de travail est éprouvante pour les inspectrices et les inspecteurs. Elle nuit à la qualité de leurs missions et les détourne de leur finalité d'amélioration du service public.

Les élus du SNPI-FSU en CAPN n'auront de cesse de témoigner de cette dégradation dans les situations quotidiennes de travail de leurs collègues et de montrer la nature parfois absurde de certains modes de gouvernance.

Le SNPI-FSU rappelle que les obligations des agents, même cadres, ne peuvent être affirmées que dans le respect de leurs droits. Il défend les principes d'un droit à la déconnexion entre temps de travail et temps de repos et rappelle qu'on ne peut contraindre un agent à outrepasser la durée légale de travail.

Le SNPI-FSU demande que les inspecteurs disposent des moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Soutenir et accompagner les collègues en difficulté

Dans des situations de conflit ou de difficultés particulières, cette dégradation des conditions d'exercice peut avoir des conséquences graves sur la santé des inspectrices et des inspecteurs. Des rapports indépendants ont montré une situation très préoccupante.

Les élus du SNPI-FSU et leur organisation syndicale écoutent, aident et soutiennent les collègues qui les sollicitent. Ils exigent que les situations donnent lieu à une évaluation objective et factuelle et que le collègue, quelle que soit sa situation, soit traité avec respect et dans le respect de ses droits.

Sollicité sur des problèmes particuliers, le SNPI intervient auprès des services centraux, académiques ou départementaux. Et souvent, ses interventions apportent des améliorations tangibles !

Pour une revalorisation des rémunérations

Les grilles indiciaires actuelles, faute d'avoir été revalorisées entraînent une diminution de notre pouvoir d'achat. Le SNPI-FSU demande leur revalorisation pour qu'elles soient mise en cohérence avec celles des corps viviers. Ces revalorisations ne peuvent se limiter à quelques emplois ou fonctions : elles doivent concerner l'ensemble des inspectrices et inspecteurs.

Les progressions de carrière connaissent deux goulots d'étranglement lors de l'accès à la hors classe et lors du passage à l'échelon spécial : le SNPI-FSU demande l'augmentation des ratios de promotion pour une fluidification des progressions de carrière.

La part indemnitaire reste trop importante et entraîne une chute de rémunération au moment du départ à la retraite : le SNPI-FSU demande une transformation des indemnités en points d'indice.

Pour une égalité de traitement

Les indemnités d'éducation prioritaire sont l'exemple le plus flagrant d'une inégalité inacceptable : les différents co-responsables de

REP ne perçoivent pas la même indemnité et cela aux dépens des inspectrices et inspecteurs.

Le SNPI-FSU n'a cessé de demander et demandera l'égalité de traitement !

Cette égalité, le SNPI-FSU la revendiquera à chaque fois qu'il s'agisse de l'attribution de la part variable de l'indemnité ou de l'attribution de rémunérations spécifiques,

Pour un mouvement équitable et transparent

Cette égalité, nos élus en CAPN l'exigent en permanence dans le traitement du mouvement des inspectrices et inspecteurs : respect des critères d'attribution, principes de priorité clairs et équitables, transparence totale....

C'est pourquoi nous dénonçons le profilage des postes dont il faut constater qu'il est trop souvent destiné à satisfaire les choix des recteurs et des IA-DASEN sans que soit mis en œuvre une évaluation objective des compétences spécifiques.

Le SNPI-FSU demande le respect absolu des principes d'équité qui régissent les nominations dans la fonction publique d'État. Ses élus agiront dans ce sens avec détermination au sein de la CAPN.

C'est aussi l'égalité hommes-femmes que défend le SNPI qui, au-delà des apparences, est loin d'être acquise notamment sur le plan de la progression des carrières.

Pour une reconnaissance de nos missions

Il est temps de recentrer le travail des inspecteurs sur leurs missions essentielles, celles de l'accompagnement des enseignants pour construire une école permettant une réussite égalitaire de tous les élèves. Et ce, quelle que soit la spécialité de l'inspectrice ou de l'inspecteur et le niveau d'enseignement concerné, de l'école maternelle au lycée professionnel.

La circulaire de décembre 2015 nous définit comme des experts, conseillers des recteurs et des IA-DASEN, contribuant à la définition de la politique académique. Cela ne peut se confondre avec un rôle d'exécutants confinés à mettre en œuvre des consignes. C'est en toute responsabilité et forts de leurs compétences spécifiques, pédagogiques et didactiques, que les inspectrices et les inspecteurs entendent agir.

C'est la reconnaissance de cette expertise au service d'une finalité d'accompagnement des personnels et des équipes enseignantes que les élus du SNPI-FSU ne cesseront de défendre.

Pour une reconnaissance de la spécificité de nos compétences

Le SNPI-FSU affirme l'importance d'une coopération nécessaire entre les cadres de l'Éducation nationale. Mais pour autant, il reste convaincu de la nécessité de défendre la spécificité des compétences et des missions des inspectrices et inspecteurs. Cette nécessité s'ancre essentiellement dans la nature pédagogique et didactique de ces compétences et missions et dans la volonté de les défendre contre un envahissement par les fonctions administratives, gestionnaires ou comptables. C'est pour cela que le SNPI-FSU s'oppose à un corps unique de cadres pouvant assurer à la fois des missions de direction et d'inspection.

Défendre une conception progressiste de l'inspection

Le SNPI-FSU promeut et défend une conception démocratique, humaniste, progressiste et constructive de l'inspection. Il refuse l'abandon des références nationales, la technicisation outrancière des modes et critères de gestion et d'évaluation, la transformation des personnels d'enseignement et d'encadrement en simples exécutants. L'accompagnement des enseignants et des équipes enseignantes doit offrir le cadre essentiel de ce travail qui ne peut être confondu avec la seule mise en œuvre technique de critères de promotion.

Le SNPI-FSU s'est doté d'une charte éthique qui expose clairement les valeurs sur lesquelles il fonde son action syndicale et professionnelle.

Pour des élus du personnel, déterminés à vous écouter et à vous soutenir...

Pour une hausse des rémunérations et un traitement totalement équitable des indemnités et des progressions de carrière.

Pour des conditions de travail respectueuses des personnels et du sens de leurs missions...

Pour un travail quotidien centré sur les finalités fondamentales de notre métier...

Pour des conditions de travail respectueuses des personnels et du sens de leurs missions...

VOTEZ SNPI-FSU !